

Impôt sur le revenu : les nouveautés de la loi de finances 2026



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 revalorise notamment les tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

La fin de l'irrévocabilité de l'option pour le barème progressif



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 met fin à l'irrévocabilité de l'option choisie par les contribuables pour le barème de l'impôt sur le revenu concernant l'imposition des revenus de capitaux mobiliers et des plus-values mobilières.

Un train de mesures fiscales pour le secteur agricole



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 contient plusieurs mesures de soutien aux exploitations agricoles visant à maintenir leur compétitivité et à les sécuriser contre les divers aléas.

Bientôt les déclarations fiscales professionnelles 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Les entreprises sont tenues de souscrire plusieurs déclarations fiscales au cours du mois de mai. Cette année,

les dates limites de dépôt sont fixées, selon les cas, aux 5 et 20 mai 2026.

Loi de finances 2026 : des réductions d'impôt aménagées



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 recentre les investissements réalisés via les FCPI sur le financement des jeunes entreprises innovantes et proroge de 2 ans l'application du taux majoré de 25 % pour les souscriptions au capital de sociétés solidaires.

Le Pacte Dutreil est durci !



© 2026 Les Echos Publishing

Les bénéficiaires d'un Pacte Dutreil doivent désormais s'engager individuellement à conserver les parts ou les actions de sociétés pendant 6 ans à compter de leur transmission.

Pas de gestion désintéressée en cas de rémunération du dirigeant de fait d'une association



© 2026 Les Echos Publishing

L'association qui rémunère un dirigeant de fait et lui fournit un logement et un véhicule ne présente pas une gestion désintéressée.

Une nouvelle taxe sur les

sociétés patrimoniales

holdings



© 2026 Les Echos Publishing

Les sociétés holdings patrimoniales, soumises à l'impôt sur les sociétés, peuvent être redevables d'une nouvelle taxe sur les biens somptuaires qu'elles détiennent, au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2026.

La suppression de la CVAE maintenue pour 2030



© 2026 Les Echos Publishing

La suppression totale de la CVAE, initialement prévue pour 2027, a été reportée à 2030. Une suppression accélérée était envisagée à l'horizon 2028 dans le projet de loi de finances pour 2026, mais cette mesure a finalement été abandonnée.

Impots.gouv.fr : l'arrivée d'un courriel de secours



© 2026 Les Echos Publishing

La mise en place de la double authentification pour accéder au site impots.gouv.fr a compliqué la pratique des professionnels mandatés par leurs clients. La mise en place d'un courriel de secours était une solution attendue.